

Présentation

Aegide International est une entreprise de conseil spécialisée dans les métiers de l'hygiène, santé, sécurité et environnement. Son siège social se situe à l'adresse suivante : Immeuble Perspective, 2 rue du Jardin de l'Ars - 33800 Bordeaux.

Aegide International conçoit, propose, organise et anime des formations professionnelles pour adultes à l'attention des entreprises et des particuliers, sous des modalités pédagogiques pouvant inclure du présentiel, et/ou de la formation à distance.

Aegide International opère sous le N° d'agrément de formation professionnelle 75331043033.

Définitions

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Prestataire** : toutes les entités appartenant au **Groupe Aegide International S.A.S.**
- **Client(s)** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du **Prestataire**.
- **Stagiaire(s)** : personne physique qui participe à une formation.
- **Prestation(s)** : l'ensemble du service lié aux actions de formation commandées par le **Client** et comprenant les formations à distance ou en présentielle, sur étagère ainsi que celles conçues sur mesure, et qui sont animées en inter ou intra-entreprises.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **Conditions Particulières** : les dispositions spécifiques à la **Prestation** contractualisées par écrit auprès d'un **Client** sous la forme d'un accord cadre, un bon de commande, un contrat de formation ou une convention de formation.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés sont chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champs d'application

Les présentes **CGV** s'appliquent à l'ensemble des **Prestations** de formation engagées par le **Prestataire** pour le compte d'un **Client**. Toute commande de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes **CGV**. Les présentes **CGV** prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**, sauf accord écrit contraire du **Prestataire**.

Documents Contractuels

Le **Prestataire** fait parvenir au **Client** un contrat ou une convention de formation professionnelle en conformité avec les dispositions de l'article L. 6353-1 du Code du travail. Le **Client** s'engage à retourner dans les plus brefs délais au **Prestataire** un exemplaire signé et portant son cachet commercial ou sa signature. Le **Prestataire** fait également parvenir au client un devis à signer accompagné des présentes **CGV**, du Règlement Intérieur des actions de formation ainsi qu'un bulletin d'inscription à remplir par le(s) **Stagiaire(s)**.

Conditions de réalisation

Dans le cas d'une formation en inter-entreprises, une convocation précisant les horaires, le lieu et les moyens d'accès sera adressée avant la formation au **Client** qui se charge de transmettre les éléments à chaque **Stagiaire**.

Dans le cas des formations en intra-entreprise, le bon de commande fera office de confirmation et le **Client** convoquera lui-même les **Stagiaires**.

Sur place, les participants sont invités à signer une liste d'émargement, nécessaire à l'établissement d'une attestation de présence remise ou expédiée après la formation.

Dans le cas des formations en intra-entreprise, dans les locaux du **Client**, ce dernier est tenu de :

- Désigner un représentant qualifié pour accompagner le formateur et prévoir les moyens d'accès
- Porter à la connaissance du **Prestataire** les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité (Règlement Intérieur) en vue de la protection des personnes et de la prévention des risques professionnels (décret D92-158 du 20 février 1992).
- Mettre à disposition le matériel et les moyens nécessaires à la formation : salle de formation équipée de tables et chaises, tableau blanc et marqueurs, prises de courant pour vidéoprojecteur...). Le matériel nécessaire sera spécifié dans l'offre commerciale-technique ou dans les **Conditions Particulières**.

Un questionnaire de satisfaction et une attestation de formation sont remis à chaque **Stagiaire** après chaque formation.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Le détail de nos **Prestations** et les tarifs correspondants sont indiqués dans nos devis en Euros et sont à majorer du taux de TVA en vigueur, sauf stipulation contraire. Toute **Prestation** commencée est due en entier par le **Client**. Le paiement d'une facture d'acompte de 100% est demandé à la commande, sauf stipulation contraire dans les **Conditions Particulières**. Lorsque l'acompte ne couvre pas la totalité du montant de la **Prestation**, la facture du solde et/ou des frais éventuellement facturables est adressée au **Client** après exécution de la prestation.

Le règlement des factures doit s'effectuer par virement bancaire.

Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le **Client** de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le **Client** qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le **Client** sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 D441-5 du Code du commerce. Le **Prestataire** se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Règlement par un OPCA

En cas de paiement effectué par un **OPCA**, il appartient au client de faire la demande de prise en charge suffisamment de temps avant le début de la Prestation auprès de l'**OPCA** dont il dépend afin de communiquer l'accord de financement au **Prestataire** au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée au **Client**. Si l'accord de prise en charge de l'**OPCA** ne nous parvient pas au premier jour de la **Prestation**, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au **Client**. En cas de non règlement par l'**OPCA** du **Client**, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du **Client**. Toute **Prestation** commencé est considérée comme due dans son intégralité.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute **Prestation** commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par le **Prestataire**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, le **Prestataire** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au **Prestataire** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le **Prestataire** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le **Prestataire** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Obligations et force majeure

Le **Prestataire** ne pourra être tenu responsable à l'égard du **Client** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au **Prestataire**, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du **Prestataire**.

Responsabilités

Le **Client** et le **Prestataire** renoncent mutuellement à tous leurs droits en recours l'un contre l'autre pour tout dommage causé à leur propriété physique et/ou installations dont ils ont la garde, indépendamment de la cause, même si la cause provient d'une faute ou d'une négligence de l'un ou l'autre ou de leur personnel.

Le **Client** et le **Prestataire** renoncent mutuellement à tous leurs droits en recours l'un contre l'autre et ne peuvent retenir l'un contre l'autre toute perte ou responsabilité (comprenant les frais de recours) provenant d'une réclamation, ou d'un recours en action pour perte ou dommage à la propriété de leur personnel respectif ou pour tout préjudice, maladie ou mort de leur personnel respectif indépendamment de la cause, même si la cause est la négligence de l'un ou l'autre ou de leur personnel respectif.

Le **Client** et le **Prestataire** renoncent mutuellement à tous leurs droits en recours l'un contre l'autre et ne peuvent retenir l'un contre l'autre tout dommage ou perte spécifiques, directs ou indirects, tels que perte de contrats, perte de profit, perte de production ou tout temps mort, indépendamment de la cause même si la cause est la négligence de l'un ou l'autre ou de leur personnel respectif.

Le **Client** et le **Prestataire** renoncent mutuellement à tous leurs droits en recours l'un contre l'autre et ne peuvent retenir l'un contre l'autre toute perte ou responsabilité (comprenant des frais de recours) provenant d'une perte ou d'un dommage directs ou indirects causés à un tiers, indépendamment de la cause même si la cause est la négligence de l'un ou l'autre ou de leur personnel respectif.

Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le **Prestataire** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, et sauf stipulation contraire, le **Client** et le(s) **Stagiaire(s)** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du **Prestataire**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le(s) **Stagiaire(s)** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Dans le cas d'une **Prestation** comprenant la conception d'une formation sur mesure pour un **Client**, les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, sont définies entre les parties dans les **Conditions Particulières**. Ces droits pourront être cédés par le **Prestataire** au **Client** sous réserve du paiement par le **Client** de la totalité des montants dû à cet égard.

Protection des données à caractère personnel

Consulter notre Politique RGPD :

<https://www.aegide-international.com/datas.html>

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant :

qualite@aegide-international.com.

Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes **CGV**, **Conditions Particulières** et tous les rapports entre le **Prestataire** et ses **Clients** sont régis par le droit français. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bordeaux.